

Séance du 21 septembre 2026 Délibération n° 21092026-09	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 3 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire. Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER. Excusés : Francis CAZARD (pouvoir à S. SEGUR), Fabrice SOUYRI (pouvoir à P. COURTOIS), Marie VERDIER (pouvoir donné à C. BEC), Secrétaire de séance : Céline VIGUIER
Date de convocation : 14 septembre 2026 Date d'affichage : 14 septembre 2026	
Objet de la Délibération : Arrêt des services communs entre la CCPM et la commune de MONTBAZENS	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives à la coopération intercommunale et aux services communs.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 en date du 18 mai 2015 approuvant la convention de mutualisation des services techniques et des services administratifs.

Vu la convention de mutualisation conclue entre la commune de Montbazens et la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens.

Considérant que la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens a manifesté sa volonté de mettre fin à la mutualisation des services techniques et des services administratifs au 01/09/2026 et que cette décision présentée au conseil communautaire le 25/06/2026 a été approuvée.

Considérant que cette démutualisation nécessite la résiliation de la convention de mutualisation dans les conditions prévues par celle-ci ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'approuver le principe de la fin de la mutualisation des services communs avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens dans les plus brefs délais ;
- **APPROUVE** la résiliation de la convention de mutualisation conformément aux conditions définies, ou le cas échéant, par voie d'avenant ou de convention de fin de mutualisation ;
- **PRECISE** que les modalités relatives :
 - ✓ Aux transferts et à la restitution des biens matériels ;
 - ✓ A la situation des agents concernés, dans le respect des dispositions statutaires applicables ;
 - ✓ Aux aspects financiers (solde des participations, remboursement éventuel, répartitions des charges) ;
 - ✓ A la transmission des dossiers et archives ;

Seront arrêtées en concertation avec la Communauté de Communes du Plateau de Montbazens et formalisées dans les actes nécessaires.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

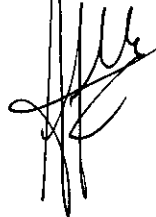
Publié et notifié le 25 septembre 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Céline VIGUIER



Le Maire,

Jacques MOLIERES

